

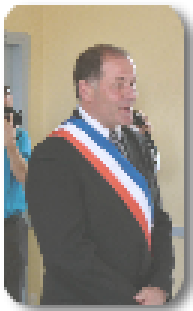
JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2025

CHELUN
I N F O R M A T I O N S
M U N I C I P A L E S



Le 21 septembre 2025 à Chelun





L'édito de Monsieur Le Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Septembre, est le mois de la rentrée scolaire et de la reprise du travail pour beaucoup.

Mais c'est également la mise en place du transport **gratuit** pour tous, développé par Roche aux Fées Communauté.

Vous trouverez en page intérieure le détail de l'offre, ainsi que les horaires de départ et d'arrivée de Chelun vers Martigné-Ferchaud et de Martigné-Ferchaud vers Chelun.

N'hésitez pas à vous en emparer pour permettre une pérennisation de cette liaison.

Depuis le dernier CIM, deux manifestations festives ont eu lieu sur la commune ; la Fête des Fours à Pain, le 13 juillet qui a connu un vif succès. Avec 300 repas de servis, et la clémence de la météo celà a permis une belle manifestation, animée par LUKA Events, autour de 3 cochons grillés. A renouveler pour l'an prochain.

Cette année la commune de Chelun avait l'honneur d'organiser la balade des voitures anciennes, avec une arrivée de 38 voitures à 8h place de l'église, pour un départ à 9h.

La balade s'est poursuivie avec des arrêts à Eancé, Martigné-Ferchaud, Forges-la-Forêt. Puis un retour à 12h30, à l'Etang des Caves à Chelun, où était organisé un marché de producteurs locaux, qui a été très apprécié. Tout comme le repas servi par Séverine et son conjoint. La dernière voiture est partie à 20h.

Fin juillet, Laëtitia DAVID qui avait en charge la gérance de notre dernier commerce le P'tit Casino a subitement souhaité mettre un terme à son activité professionnelle.

Une candidature spontanée, en la personne de Séverine VERGER, est venue nous solliciter et nous rencontrer pour prendre la suite de la gérance de notre petit Casino.

L'ouverture du commerce sera effective le lundi 3 novembre 2025. Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans son activité professionnelle.

Bien cordialement,

Votre Maire, Christian SORIEUX

Vice-Président de Roche Aux Fées Communauté, en charge des finances et des sports

Conseiller départemental du canton de La Guerche de Bretagne

Président du Syndicat Mixte Fermé "Eau de la Forêt du THEIL"

Sommaire

Page 2

Edito de Monsieur Le Maire

Pages 3

Mobilifées
UNC

Page 4

Le P'tit Casino
CAPM

Page 5

Ksiaz
DGFIP

Page 6

RPI des 3 Clochers

Page 7

ACC

Page 8

Informations diverses

MOBILIFEES

Lancement du nouveau réseau de transport collectif Mobilifées

Les 16 communes de Roche aux Fées Communauté bénéficient d'un transport collectif depuis le 1er septembre 2025.

Roche aux Fées Communauté a mis en place un nouveau réseau de transport collectif depuis le 1er septembre 2025. Ce nouveau réseau est pensé pour faciliter les déplacements du quotidien, notamment entre le domicile et le lieu de travail, et pour améliorer l'accès aux services et équipements du territoire.

Un service gratuit, ouvert à toutes et tous :

Ce nouveau réseau est organisé selon une logique de rabattement des communes vers les trois villes principales : Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud. Les déplacements sont possibles à la journée ou à la demi-journée (avec possibilité de correspondance sur le réseau Breizh Go).

Le service est gratuit, accessible à toutes et tous (hors transport scolaire), à partir de 10 ans, du lundi au vendredi, avec plusieurs rotations quotidiennes.

Les véhicules utilisés sont des minibus de 9 places, adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Où trouver les horaires :

Les arrêts sont mis en place dans les communes et les horaires y sont affichés. Le guide (horaires et arrêts) est disponible en mairie et sur www.rafcom.bzh.

Le projet est financé, notamment, grâce au Versement Mobilité, une contribution versée par les entreprises du territoire. Cela permet d'assurer également la desserte des zones d'activités économiques, en réponse aux besoins des salariés.

Ce projet ambitieux marque une étape importante pour améliorer la mobilité de tous les habitants du territoire, renforcer les liaisons intercommunales et favoriser une alternative durable à la voiture individuelle.

Sur le nouveau réseau Mobilifées | Toutes les informations en ligne : <https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/mobilites/reseau-mobilifees>

A CHELUN, l'arrêt se situe en face de la mairie, sur le bord de la route.

Horaires :

Départ de Chelun vers la gare de Martigné-Ferchaud à 6h29, 7h09 et 13h10

Retour de la gare de Martigné-Ferchaud vers Chelun à 13h55, 18h38 et 19h18



UNC



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

La section UNC35 de Chelun se réunira le
Mardi 11 novembre 2025

11h30 - Rassemblement à l'église St Pierre pour un
hommage aux morts des dernières guerres

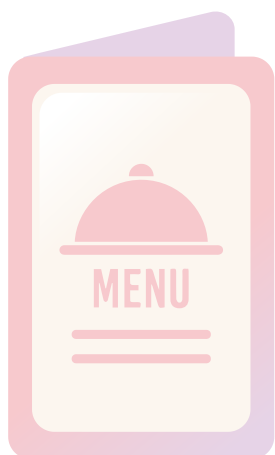
Cérémonie au monument aux morts
Lecture du communiqué du Ministre des Armées
par Monsieur le Maire,
Dépôt de gerbe

Les enfants et leurs parents sont les bienvenus

12h15 Repas servi au P'Tit Casino



Le P'tit Casino programme sa réouverture le lundi 3 novembre 2025.
Madame Séverine VERGER, la nouvelle gérante proposera des menus ouvriers
sur place ou à emporter, du lundi au vendredi .
Pour le week-end, la gérante pourra organiser des banquets
sur réservation uniquement.



Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

Lundi 8h-15h
Mardi : 8h-15h
Mercredi 8h-15h
Jeudi : 8h-20h
Vendredi : 8h-23h
Samedi : 9h-13h

CAPM



Le dimanche 21 septembre dernier, la commune de Chelun a accueilli le départ et l'arrivée de la balade des voitures anciennes et de collection organisé par les Commerçants et Artisans du Pays Martignolais.

A 8h, un café était offert devant le P'tit Casino, puis un déjeuner s'est déroulé à l'étang des Caves. La restauration a été assurée par notre futur gérante Séverine et son conjoint, qui ont fait déguster un cochon grillé aux 125 convives.

Une journée ensoleillée sous le signe de la bonne humeur, et d'échanges entre passionnés de voitures.



Inauguration Chelun-Ksiaz

Le jeudi 3 juillet dernier, nous avons inauguré avec l'Association cantonale de jumelage La Guerche - Ksiaz, le panneau signalétique indiquant les kilomètres qui nous séparent de la ville, avec qui des échanges se réalisent depuis des années sur notre commune.

Cela a été l'occasion de recevoir un groupe de polonais hébergés chez certains Chelunais.
Un moment fort en partage.



Communiqué des Finances Publiques

Nous vous informons de l'ouverture des inscriptions aux concours externe d'inspecteur et de contrôleur de la Direction générale des Finances publiques au titre de l'année 2025 :

- **concours A et A informatique : depuis le 12 septembre et jusqu'au 13 octobre 2025, ce concours est accessible aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre diplôme équivalent ;**
- **concours B : à partir du 17 octobre et jusqu'au 18 novembre 2025, ce concours est accessible aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un autre diplôme équivalent.**

A partir de cette année, les concours sont renouvelés et modernisés avec des épreuves plus opérationnelles et une ouverture à de nouveaux profils de candidats (par exemple, de nouvelles options sont proposées, telles que de la littérature ou l'histoire-géographie, en complément des matières précédemment au programme).



Vous avez un niveau **Bac** et souhaitez évoluer dans votre carrière ?

Qui ?

mieux que vous pour réussir le concours de contrôleur des Finances publiques ?

Inscrivez-vous en ligne du 17 octobre au 18 novembre 2025

rejoindrelesfinancespubliques.gouv.fr

choisir le service public

Retrouvez les Finances publiques sur

Pour s'inscrire en ligne ou se renseigner sur les concours de la DGFIP :

<https://rejoindrelesfinancespubliques.economie.gouv.fr/>



RPI 3 Clochers



Le lundi 1er septembre, les rires et les cartables ont repris leur place dans les cours des écoles d'Eancé et de Chelun. Les élèves du RPI Les Trois Clochers ont retrouvé leurs camarades et leurs enseignants, prêts à vivre une nouvelle année riche en découvertes.

À Eancé, la classe maternelle de Barbara LENOIR accueille 20 enfants, dont 15 en petite section. Elle est accompagnée au quotidien par Agnès BARBE, Asem, avec qui elle forme un duo bien rodé.



À Chelun, ce sont 38 élèves qui ont fait leur rentrée : 16 en CP-CE1 avec Margaux LEBRETON DELOURME, et 22 en CE2-CM1-CM2 avec Nicolas OHIER. Une équipe enseignante stable, gage de continuité et de sérénité pour les enfants.

Marie Baux, cheffe d'établissement, assure la direction du RPI, tout en étant également responsable de l'école Saint-Joseph Sainte-Croix de Retiers.



Le 5 septembre, tous les élèves se sont réunis à Eancé pour une journée de rentrée festive. Pique-nique, jeux coopératifs proposés par l'UGSEL 35, et une célébration commune ont rythmé cette belle journée placée sous le signe du partage et de la joie.

Cette année, l'équipe éducative a choisi de plonger les élèves dans l'univers enchanteur des contes.

- Les maternelles d'Eancé participeront au programme Cin'école, en partenariat avec le cinéma Le Resteria de Retiers.
- À Chelun, les élèves du CP au CM2 découvriront la musique des contes et des comédies musicales grâce à un projet mené avec Cécile GOMEZ, professeur au Hang'art.
- Les CE2-CM1-CM2 bénéficieront également d'un cycle d'escalade encadré par le service des sports de Roche aux Fées Communauté.
- Les lecteurs volontaires pourront s'inscrire au Prix Tatoulu, en lien avec la médiathèque de Martigné-Ferchaud.
- Et tous les élèves de la GS au CM2 profiteront d'un cycle de natation à la piscine de La Guerche.

Le vendredi 28 novembre, les enfants se produiront en concert dans l'église de Forges à l'occasion du marché de Noël, où une dizaine d'exposants seront présents.

L'OGEC, présidé par Jérémie DUPAS, poursuit son engagement au service des familles. Cet été, des travaux ont été réalisés, de nouveaux jeux de cour ont été installés, et les poules ont même reçu un tout nouveau poulailler !

L'APEL, présidée par Adrien DUFIL, prépare de nombreux événements festifs et solidaires. Pour les rejoindre : apel.rpilestroisclochers@gmail.com.

 17 Portes ouvertes à l'école d'Eancé : vendredi 6 février 2026, de 17h30 à 19h00.

 Les inscriptions pour la rentrée 2026 sont ouvertes pour les enfants nés en 2023 ou 2024.

Pour en savoir plus :

 Site internet du RPI :

<https://rpieancechelun.toutemonecole.fr/>

 02 99 47 98 16 (Mme Baux est présente le lundi)

 eco35.ste-anne.eance@e-c.bzh



Belle année scolaire à tous !

Marie Baux, Cheffe d'établissement

ASSOCIATION DE CHASSE CHELUNAISE

La saison 2025/2026 s'ouvre sous des perspectives pour le moins inquiétantes pour les années à venir.

En effet, bien que le nombre de sociétaires de notre petite ACC demeure stable, nos charges ne cessent de croître. La Fédération départementale des chasseurs recherche par tous les moyens des ressources financières, afin d'assurer aux agriculteurs une indemnisation des dégâts causés par les sangliers.

C'est ainsi qu'au printemps, une bien mauvaise nouvelle nous a été imposée : une taxe de 121 € de « frais de dossier » sera désormais appliquée dès lors qu'une déclaration de dégâts concerne une culture incluse dans notre plan de chasse.

Or, la population de sangliers ne cesse de s'accroître – phénomène mondial lié notamment au réchauffement climatique – et, par conséquent, le nombre de déclarations est voué à exploser. À terme, cela pourrait signer la disparition de notre petite association communale.

J'ai moi-même soulevé cette problématique auprès de M. André Douard, président de la Fédération départementale des chasseurs, lors d'une réunion en mars dernier au Theil-de-Bretagne. Malheureusement, je suis reparti sans réponse ni solution concrète. Nos voisins de la commune d'Eancé, avec qui j'ai échangé, se trouvent confrontés à la même difficulté et déplorent également cette taxe.

Les associations communales de chasse ont été créées pour rendre la pratique accessible à tous. Elles se veulent modestes et ouvertes. Augmenter fortement le prix des cartes de société pour compenser ces nouvelles charges serait une contradiction totale : cela n'aurait pour conséquence que d'exclure certains d'entre nous, contraints d'abandonner leur passion.

Nous avons déjà dû réduire le nombre d'oiseaux lâchés sur le territoire. Nous constatons bien que nous arrivons à un tournant dans la pratique de la chasse.

Il faut rappeler que la problématique du sanglier concerne l'ensemble de la société, et pas seulement les chasseurs. À titre d'exemple, nous contribuons déjà au financement des indemnisations agricoles par notre validation annuelle, par l'achat de bracelets (sangliers et chevreuils) et, désormais, par cette nouvelle taxe. Trop, c'est trop ! Les chasseurs de France ne peuvent plus porter seuls l'intégralité de cette responsabilité financière. Nous avons atteint un point de rupture qui risque bien de devenir une véritable question d'État.

Depuis plusieurs années, nous réclamons à la FDC 35 la suppression des bracelets sangliers, ce qui permettrait de simplifier et d'augmenter les prélèvements, à l'instar de nos voisins du 44, 49 et 53 qui ont franchi ce pas depuis plus de dix ans déjà. La FDC 35 accuse, hélas, un retard considérable. Pendant ce temps, nous continuons, en bons gestionnaires, à payer sans cesse de nouvelles taxes. Mais cette situation n'est pas tenable : il nous faudra trouver d'autres solutions de financement ou réduire certaines dépenses.

Les associations de chasse comptent aujourd'hui parmi les dernières associations encore actives dans la plupart des communes de France, là où parfois même les clubs de football ont disparu. Elles constituent un véritable tissu intergénérationnel. Les voir disparaître serait une perte dramatique. En attendant, je continuerai de défendre nos intérêts et ceux de la chasse en général afin que l'ACC de Chelun puisse perdurer.

En Saint Hubert,
David Sorieux



Informations du secrétariat de la mairie

Passage de la balayeuse, le jeudi 23 octobre 2025 .
Veuillez à stationner vos véhicules
pour faciliter le passage de la balayeuse.



Le secrétariat de la mairie sera fermé le mardi 7, le jeudi 16 et
le vendredi 31 octobre 2025.

Pour vos démarches d'urbanisme, n'hésitez pas à les faire en ligne via (attention,
nouvelle adresse web) :

<https://supv.pu.sirap.com/>

Inscription sur les listes électorales

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous pouvez le faire
en ligne via l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



Ou auprès du secrétariat de la mairie :

Vous devez présenter :

- Une copie de votre pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Le formulaire complété → Cerfa 12669-02

Recensement des jeunes citoyens

Tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile
dans les 3 mois qui suivent son 16 ème anniversaire.

La Mairie lui remettra alors une attestation de recensement qu'il devra présenter lors de
certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

Ce recensement permet également à l'administration de le convoquer
à sa Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Vous devez fournir :

- Une copie de la pièce d'identité,
- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Célébration Toussaint



La liturgie de la parole (en l'absence du prêtre) se déroulera
le 1er novembre à 10h30, en l'église de Chelun.